



INFOS

Froeningen

Bulletin communal d'information n°86 - Décembre 2020



SOMMAIRE

Mot du Maire..... **P2**
Nouvelle équipe..... **P3**
Budget..... **P4-5**
Ecole..... **P6-7**
Journée citoyenne 2018.. **P8-9**
Urbanisme.....**P10-11**

Infos légales..... **P12-13**
Etat civil..... **P14**
Déco village..... **P15**
Artistes..... **P16-17**
Brigade Verte..... **P18**
Don du sang..... **P19**

Evénements..... **P20-21**
Tricoteuses..... **P22**
Actions solidaires Covid ... **P23**
Pêche..... **P24-27**

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyennes et concitoyens,

J'espère vous savoir toutes et tous, ainsi que vos familles, en bonne santé dans cette période particulièrement anxiogène. Il est vrai, que depuis le mois de mars, nos habitudes et nos façons de vivre ont été chamboulées par l'arrivée de la COVID 19.

Ce bouleversement s'est invité lors du premier tour des élections municipales, englobant bien entendu, notre paisible petit village. Grâce au civisme et au respect des gestes barrières de chacun, ces élections se sont passées sans soucis particuliers.

Ne nécessitant pas de deuxième tour électoral, la liste proposée a pu élire le maire et les adjoints, au mois de juin, après le feu vert de l'Etat. Vous trouverez, dans les pages à venir, la présentation de la nouvelle équipe.

En 2019, nos deux journées citoyennes du Printemps et de l'Automne se sont déroulées dans d'agréables conditions, et ont permis de remédier à la sécurisation des bassins versants, afin d'éviter les coulées de boues récurrentes. Je remercie toutes les bonnes volontés pour le travail accompli.

Cette année, la rentrée scolaire a pu se faire dans les règles des mesures sanitaires exceptionnelles, pour les 34 élèves, les deux instituteurs et l'ATSEM. En effet, notre commune a eu le plaisir de pouvoir

ouvrir une deuxième classe, grâce aux nouvelles inscriptions d'enfants.

Vous avez pu constater la motivation particulière, de nos employés communaux, avec l'aide de personne de bonne volonté, à embellir le village pour le bonheur des yeux, merci à eux.

Tous les projets festifs, organisés par la mairie et par les associations, ont malheureusement dû être annulés, au grand regret de tous.

Merci à vous toutes et tous, pour votre bienveillance, votre soutien, votre solidarité et votre civisme à l'égard des personnes nécessiteuses et pour le respect des directives gouvernementales.

Je me permets d'ores et déjà de vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et de pouvoir rester en très bonne santé.



Bonne lecture !
Georges HEIM



De gauche à droite : Déborah Martins, Michel Hartmann, Georges Heim, Sonia Werth, Marie Dori

Georges Heim

67 ans,
Maire,
Chef d'entreprise à la retraite

- Préside toutes les commissions internes, ainsi que la commission d'Appel d'Offres
- Délégué ComCom, Groupement d'intérêt cynégétique (GIC), Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Heimsbrunn et environs (SIAEP), Syndicat mixte de l'III (SMI), Conseil d'école

Michel Hartmann

50 ans,
1^{er} Adjoint,
Artisan électricien

- Commission Technique : technique - aménagement - voirie - urbanisme - sécurité
- Délégué Syndicat d'électricité et de gaz (SDEG)

Sonia Werth

42 ans,
2^{ème} Adjointe,
Infirmière libérale

- Commission Culture : enseignement - culture - intergénération - forêt
- Suppléante Commission d'appel d'offres, Déléguée Groupement d'intérêt cynégétique (GIC)

Marie Dori

44 ans,
3^{ème} Adjointe,
Chargée de communication

- Commission Communication : communication - relations publiques - réseaux sociaux - site Internet
- Déléguée Protection des Données - RGPD, Membre suppléante Commission Appel d'offres, Déléguée suppléante Syndicat mixte du Sundgau (SMS)

Déborah Martins

55 ans,
4^{ème} Adjointe,
Conseillère en création d'entreprise

- Commission Finances : finances - appel d'offres - subventions
- Déléguée Titulaire Syndicat mixte du Sundgau (SMS), Déléguée Syndicat mixte de l'III (SMI), Titulaire Commission d'appel d'offres

NOUVELLE ÉQUIPE



Mathieu Abegg
33 ans,
Ingénieur mécanique,
en recherche d'emploi
Membre des commissions
Technique et Finances, titulaire
Commission d'appel d'offres



Jean-Claude Klein
63 ans,
Agriculteur
Membre de la Commission
Technique



Vivian Bauer
37 ans,
Ingénieur en informatique
Membre des commissions
Technique et Culture



Catherine Demangeat - Merlié
57 ans,
Conseillère en Gestion
de Patrimoine
Membre de la Commission
Culture



Sandra Bessaguet
45 ans,
Responsable de compte
Membre des commissions
Culture et Communication



Franck Romann
50 ans,
Directeur Technique
Membre de la Commission
Technique



Georges Claerr
65 ans,
Technicien-Chargé d'affaires
à la retraite
Membre de la Commission
Technique, Délégué SIAEP



Yves Schueller
56 ans,
Technicien de maintenance
Membre des commissions
Technique et Finances,
Correspondant défense, Délégué
suppléant Syndicat mixte des
gardes champêtres "brigade
verte", Suppléant Commission
d'appel d'offres



Guylaine Illan
41 ans,
Accompagnement d'Élèves en
Situation de Handicap (AESH)
Membre des commissions
Culture et Communication



Frédéric Zimmermann
48 ans,
Artisan menuisier
Membre des commissions
Technique, Culture et Finances,
Délégué titulaire Syndicat mixte
des gardes champêtres "brigade
verte", Titulaire Commission
d'appel d'offres

BUDGET

Sous la présidence du Maire Georges Heim, lors de la séance du 2 juillet 2020, la quatrième adjointe Déborah Martins, adjointe aux finances, a proposé le vote du budget 2020* de notre commune au conseil municipal. Il fut adopté à l'unanimité.

COMPTES 2019

OPÉRATIONS EN €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	430 929,52	205 095,26	636 024,78
RECETTES	509 995,74	369 811,36	879 807,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+ 79 066,22	+ 164 716,10	+ 243 782,32
REPORT DE 2019	+ 59 851,95	- 240 030,91	- 180 178,96
RESTE À RÉALISER RECETTE		70 000	70 000
RÉSULTAT CUMULÉ	+ 138 918,17	- 5314,81	+ 133 603 ,36

LES TAUX 2020

Après étude des documents budgétaires par la commission des finances, réunie en date du 29 juin 2020, et présentation faite par Déborah MARTINS, adjointe chargée des finances, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des quatre taxes directes locales pour 2020, elles resteront donc identiques à 2019.

Montants en €	Taux 2019	Prév. 2020	Taux 2020	Montant attendu
Taxe d'habitation	15,16	1 435 000	15,16	217 546
Taxe foncière sur le bâti	9,48	819 900	9,48	77 727
Taxe foncière non bâti	80,47	24 700	80,47	19 876
TOTAL PRODUIT FISCAL				264 833,83
ALLOCATIONS COMPENSATRICES				+ 9 291
PRÉLÈVEMENT GIR (Garantie Individuelle de Ressources)				- 41 284

LES PRÉVISIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2020

Montants en €		BP 2019	VOTE 2020
Chap. 70	Produits des services	18 856,05	14 956,64
Chap. 73	Impôts et taxes	330 963	350 149
Chap. 74	Dotations et participations	106 729	108 791
Chap. 75	Autres produits gestion cour.	10 900	14 500
Total recettes		467 448,05	488 396,64
ÉXCÉDENT antérieur reporté		59 851,94	79 603,36
TOTAL RECETTES		527 300	568 000

*le budget 2019 peut être consulté en ligne, sur le site de la commune, dans le PV de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2019 (sous la rubrique "Comptes rendus du Conseil Municipal")



LES PRÉVISIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2020

Dépenses		Recettes en €	
Déficit invest. 2019	5 314,81	Affectation résultat (1068)	59 314,81
Remboursement du capital des emprunts	54 000	Fonds de comp. TVA	95 000
Création bâtiment communal	150 000	Vente terrain	301 000
Machine	3 685,19	Taxe d'aménagement	11 120,19
CPI intercommunal	2 000		
Travaux voirie et retenue	210 000	Caution	565
Travaux MTP	4 000		
Achat terrain retenue	46 000		
Poteaux Incendie	2 000		
Tondeuse	4 000		
Bâtiment Travaux	80 000	Subventions	100 000
Travaux HETT	5 000		
Mat Informatique	1 000		
TOTAL	567 000	TOTAL	567 000

VUE GÉNÉRALE BUDGET 2020

OPÉRATIONS EN €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	568 000	567 000	1 135 000
RECETTES	568 000	567 000	1 135 000

Une rentrée placée sous le signe de l'ouverture d'une seconde classe...

Après avoir vu partir injustement en 2012, non sans se battre, ses enfants de Grande Section, puis sauvé in extremis la seconde classe en 2013, le sort de la classe unique à 5 niveaux fut scellé à la rentrée 2014, faute du nombre d'élèves suffisants, selon les seuils fixés à ce moment-là.

Depuis, les effectifs étant relativement stables, la classe continuait de fonctionner normalement, tout en voyant passer presque chaque année un nouveau professeur des écoles...D'importants travaux de réaménagement des espaces de classe ont été effectués et des investissements importants réalisés (tableau numérique, cours de l'école, accès, etc.).

Ce n'est que depuis ces deux dernières années, nouvelles constructions dans le village obligent, que les effectifs ont augmenté, avant de faire un bond considérable cette année, pour atteindre les 34 élèves.

A notre grande satisfaction, il n'en fallut pas plus à l'inspectrice pour se mobiliser très rapidement et permettre à l'école de Froeningen de rouvrir une seconde classe !

C'est ainsi que Mathieu Alba, professeur des écoles titulaire du poste à Froeningen depuis la rentrée 2019, a pu accueillir cette année Aurore Specker, habitant Pfaffenheim. Mathieu Alba a pris en charge les classes de CE2, CM1 et CM₂, comptant 18 élèves, Aurore Specker, quant à elle, s'occupe des classes de CP et CE1 avec 16 élèves.

Notre ATSEM, Sylvie Parlati, renforce l'équipe présente pour le bon déroulement des classes, et permet le maintien des mesures sanitaires.



Dans le respect des nouvelles mesures sanitaires

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette rentrée scolaire 2020, est une rentrée mouvementée. Ouverture d'une seconde classe d'un côté, et nouvelles mesures sanitaires dues à l'épidémie de Covid-19, de l'autre. Déjà aménagée selon les règles, lors de l'accueil des enfants après le confinement, il a fallu rajouter des tables pour accueillir tout le monde.



Rentrée post-confinement



Rentrée de septembre 2020



Des travaux à l'école

Encore quelques travaux pour l'école, avec la réalisation d'un auvent sur toute la longueur de l'école. Il permettra aux enfants d'être abrités de la pluie avant de rentrer en classe, mais également de se protéger des rayons et de la chaleur du soleil une fois en classe.

Prochaine étape : mise en place de deux carports pour réaliser un préau d'une taille adaptée au nombre d'élèves et à la configuration de la cour d'école.



Rétrospective des rentrées 2019 et 2020 par Mathieu Alba

L'année dernière, les enfants, malgré le confinement, ont pu participer à plusieurs événements. Ils ont pu prendre part à la semaine du goût et ainsi déguster de nombreux fruits et légumes rapportés par leur soin. Nous avons ensuite fêté Saint-Nicolas le 8 décembre avec la participation de la mairie qui nous a gentiment offert les Mannalas et le chocolat chaud.

Nous nous sommes ensuite associés à la journée mondiale du pull moche de Noël le 20 décembre. C'était l'occasion de se prendre en photo devant le sapin de l'école décoré par les élèves eux-mêmes. Nous avons pu terminer l'année 2019 en jouant à des jeux de société et en dégustant tous ensemble un bon chocolat chaud et des petits gâteaux de Noël réalisés par les familles.

Pour commencer l'année 2020 et avant d'être confiné chez soi, l'école a organisé son carnaval. Les enfants sont venus déguisés et ont dégusté plein de bonnes crêpes maison. La Covid-19 oblige, nous n'avons pas pu terminer l'année avec une grande sortie, mais nous avons marqué le coup en allant nous promener dans la forêt et au bord de l'étang de Froeningen.

La nouvelle année scolaire 2020/2021 a commencé très vite. Une ouverture de classe a permis de séparer les 34 élèves en deux classes. Comme l'année dernière, nous avons relancé l'opération « Semaine du goût » et les enfants ont une nouvelle fois très bien joué le jeu. Nous avons pu découvrir et redécouvrir des fruits et des légumes toute la semaine.



JOURNÉES CITOYENNES 2019

En 2019, les travaux effectués lors des journées citoyennes étaient spécialement consacrés à la lutte contre les inondations dans notre village. Il a fallu pas moins de deux journées citoyennes pour réaliser, puis finaliser ces travaux de fascines. Après avoir démarré la réalisation de ces fascines en bois mort par la pose de piquets et la mise en place de branchages lors de la première journée, il était question de les renforcer par du vivant, à l'occasion de la seconde journée.

Le premier jour, des travaux d'élargissement et de création d'un passage ont également été réalisés ainsi que la mise en place de rigoles et de panneaux de bois.

Le deuxième jour, tous les participants se sont attelés à la plantation de 400 arbustes sur toute la longueur du terrain. Les précieux conseils d'un spécialiste en la matière, venu bénévolement, ont bien aidé tous les participants à mettre les bons plants aux bons endroits de la butte.

Ces nouvelles plantations offrent également un abri et alimentent abeilles et autres insectes.

Comme à l'accoutumée, les deux journées se sont terminées autour d'un bon repas : émincé de volaille à la crème au printemps et soupe-saucisse bien chaude et bien méritée par les participants ayant œuvré toute la matinée dans le froid hivernal pour la seconde journée.

Ce concept de Journée Citoyenne est décidément bien entré dans les habitudes des froeningois et froeningoises, pour le plus grand plaisir des organisateurs. Espérons que les conditions sanitaires de l'année 2021 nous permettront de nous retrouver à nouveau !



Journée printemps



Merci à tous !



Journée hiver



ça pousse !



URBANISME

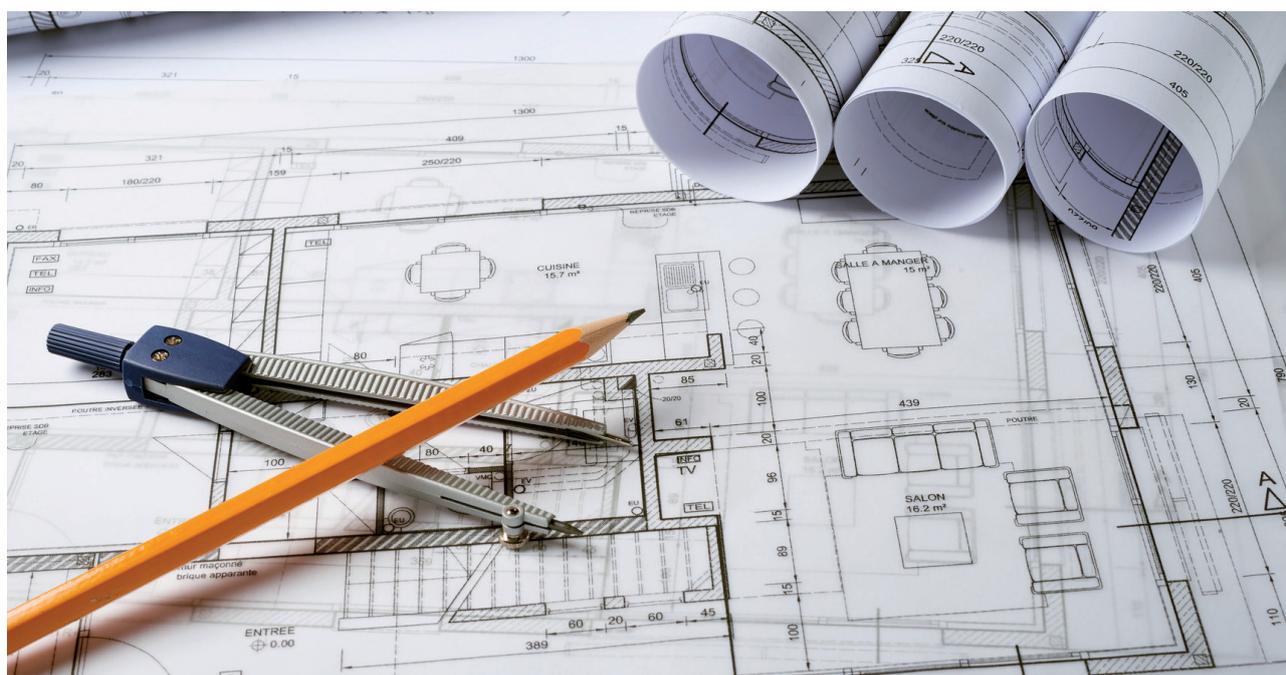
DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

- Terrain lotissement « Grossacker 2 » :
 - Consort SAUNER
 - M et M^{me} SOTHER Jean-Marie
 - Consort Koenig
 - Consort SCHMERBER Céline
 - SODICO Sas à SOVIA
 - SODICO Immobilier à SOVIA
 - SOVIA à M et M^{me} BERGER Gérard : terrain de construction « Rue du Panorama »
- M PICHENET Patrick à M^{me} KIEFFER Carmen : maison d'habitation 2, rue de la Synagogue
- M^{me} MATTERN Colette à M GUALLAR- Mme VITZ-THUM : maison d'habitation 18, rue de Galfingue
- M BOY M^{me} SPINDLER à M et M^{me} COLLAVINI Marc : maison d'habitation, 1 rue des Grives
- Mme FAFFA Germaine à M et M^{me} ELIBOL : terrain 33 rue de Galfingue
- L'ETNA à M DI NATALE Laurent : maison et commerce, 3 route d'Illfurth
- SCI WIN à SAS CAPITAL INVEST, 3 rue des Faisans
- M et M^{me} LORSOM à M BELHOMME et M^{me} SALTZMANN : maison 4a rue des Jardins
- M et M^{me} RASAMIMANANA Charles à M et M^{me} RASAMIMANANA Heriniaina : maison 103 B rue Principale
- M et M^{me} MEY Raymond à M BILGER Mme HARTMANN : maison 9 rue des Champs
- M MANZO François à M BACH M^{me} ZINGLE : maison 13 rue de l'Eglise
- Consort SPIESS à Christian BILGER : maison d'habitation 8, rue du Moersbach
- Sodico à M et M^{me} NIEDERGANG : terrain rue de l'Eglise
- SOVIA à M et M^{me} UYARCI : terrain rue du Panorama

- M et M^{me} SENG- CLERC à M BIENTZ Kevin : appartement 6 rue des Faisans
- Consort GIEGEL à M et M^{me} DEL BOVE : terrain rue du Moersbach
- M POULOT Patrice à M JELGER M^{me} LANG : maison 1 rue du Vignoble
- M FONNE Axel à M MEYER Elvis : maison 21 E rue Principale
- SCI Magenta à MM MIRAUCOURT Quentin et Thibault : maison 27 rue Principale
- M LAMOTTE Jérôme à M et M^{me} RAINERI Willy : terrain rue de la Colline
- M LAMOTTE Jérôme à M RAPP M^{me} SCHWARTZENTUBER : terrain rue de la Colline
- M THUET Fabrice à M REDJIMI et M^{me} BOUHABILA : maison 105 rue Principale
- M COLOMBEL M^{me} LEGENDRE à M GOURVAT M^{me} GUARRIGUES : maison d'habitation 1 rue des Jardins
- M et M^{me} LEBEBVRE à M MISSLIN M^{me} BAUDOIN : maison d'habitation 3 rue des Pâtures
- Sodico à M et M^{me} IMBERT : terrain rue de la Colline

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M BERGER Gérard : maison d'habitation rue du Panorama
- M MEUNIER- M^{me} EHRHARD : maison d'habitation rue du Panorama
- M et M^{me} WERTH : construction d'un car Port, 11, rue des Champs
- BRAND Christophe : Construction d'une terrasse en bois 21, rue Principale
- M et M^{me} AYEB Amid : maison d'habitation, rue du Panorama





ZOOM SUR : Les distances et hauteurs réglementaires des plantations

Les plantations mitoyennes et leurs entretiens peuvent être soumises à une réglementation locale. Pour la connaître, il convient de se renseigner auprès de la mairie de votre commune.

S'il n'existe aucun usage local, c'est la règle générale qui s'applique :

- Les arbres, haies ou arbustes dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent être plantés à une distance minimale de 2 mètres de la ligne qui sépare les propriétés.
- Les plantations dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres doivent être plantées à une distance minimale de 50 cm de la limite de la propriété.

La distance se calcule à partir du milieu du tronc de l'arbre, la hauteur se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de la plantation. Dans le cas où un grillage mitoyen sépare les deux propriétés, aucune distance n'est imposée, mais la hauteur ne doit pas dépasser celle du mur.

Il existe toutefois 3 exceptions :

- L'existence d'un titre qui vous autorise à ne pas respecter les distances légales
- La servitude par destination du père de famille : l'arbre se trouve sur une propriété qui a été divisée en plusieurs lots,
- L'acquisition d'un droit par prescription trentenaire : si un arbre planté à l'intérieur de la limite des 2 mètres dépasse les 2 mètres depuis plus 30 ans, il ne doit pas être déplacé.

Lorsque des branches empiètent sur votre propriété ou lorsque des feuilles et des fruits tombent dans votre jardin, vous êtes ainsi en droit d'imposer une taille des haies ou un élagage à votre voisinage. Sachez par ailleurs que vous êtes propriétaire des fruits tombés naturellement sur votre sol et qu'à moins d'avoir obtenu l'accord écrit de votre voisin, vous ne devez jamais couper vous-mêmes les branches qui dépassent.



- M et M^{me} THOMANN Robert : extension de l'habitation, 5 rue des Champs
- M et M^{me} NIEDERGANG Alain : maison, 10, rue de l'Eglise
- SCI MS : construction d'une terrasse, rue des Mérovingiens
- M DUYZMAZ Sébastien : maison, rue du Panorama
- M ET M^{me} RODI - DI FABIO : Modification du permis de 2018
- M UYARCI Jean : maison, rue du Panorama
- M et M^{me} DEL BOVE Bastien : maison, rue de la Colline
- M et M^{me} IMBERT : maison, rue de la Colline
- M DUYZMAZ Sébastien : maison, rue du Panorama

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

- M BRAND Christophe : réfection de la peinture, 21, rue Principale
- M PIONTECK Grégory : réalisation d'une pergola et d'un abri de jardin, 9, rue du Panorama
- M KROENER Julien : réalisation d'un mur de soutènement, rue des Romains
- M GSTALTER Alain : mise en place de panneaux photovoltaïques, 4 route d'Illfurth
- M MONNO Nicolas : création d'une piscine, 6a rue des Juifs

- M MOSER Claude : réfection de la terrasse existante et enrochement, 3 rue du Vignoble
- M DAL BELLO Raphaël : réfection de la peinture, 9, rue de l'Eglise
- M MEYER René : mise en place de panneaux photovoltaïques, 10, rue de Galtingue
- BORTOLI Clément : mise en place d'une clôture, 21 B rue Principale
- CHEGRI Samir : création de vélux et modification d'ouverture, 4 rue de Galtingue
- M GIEGEL Thomas : création d'une piscine, 19 rue Principale
- M RAGONA Jean-Pierre : réfection de la façade, 5, rue des Grains
- M JULLIEN Olivier : isolation de la façade, 3, rue de Galtingue
- M ANTON Patrick : mise en place d'une clôture et création d'une piscine, 14, rue du Panorama
- M ANTON Patrick : construction d'une pergola, rue du Panorama
- M THOMANN Robert : mur de clôture, 5 rue des Champs
- M^{me} HECKLEN Marie-Paule : couverture d'un garage existant, 75 rue Principale
- Commune de FROENINGEN : Création d'un espace de stockage dans la cour de la mairie
- Commune de FROENINGEN : mise en place d'un préau à l'école

INFOS LÉGALES

Nuisances sonores

Aux termes de l'article L 2212-2 du CGCT : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment : (...) Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que (...) les bruits, y compris les bruits de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique. » Il incombe donc au maire de prendre les mesures appropriées pour lutter, sur le territoire de la commune, contre les émissions de bruits excessifs de nature à troubler le repos et la tranquillité des habitants et d'assurer le respect de la réglementation édictée à cet effet.

Sur décision du Maire, l'utilisation d'engins bruyants est interdite dans notre commune :

- > tous les jours, avant 8h, entre 12 et 14h, et après 20h en semaine et 19h le samedi.
- > toute la journée, le dimanche et les jours fériés.



Dépôts sauvages

Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions



du code de l'environnement, dans des conditions propres à éviter lesdits effets (article L 541-2 du code de l'environnement). De fait, les déchets provenant des décharges sauvages portent gravement atteinte à l'environnement.

Le maire agit au titre de son pouvoir propre, conformément :

- aux articles L 2212-1 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales qui précisent que « le maire est chargé de la police municipale et rurale. La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques » ;
- à l'article L 541-3 du code de l'environnement qui indique que, l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après une mise en demeure, assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais du responsable ;
- aux articles R 610-5 et R 632-1 du code pénal qui autorisent le maire à dresser une contravention de voirie à ceux qui utilisent les décharges sauvages ou déposent des ordures et des encombrants sur des propriétés privées.



Limitation du village à 30 km/h

Nous rappelons aux aimables usagers des rues de Froeningen, que la vitesse dans l'ensemble du village est limité à 30 km/h

Outre le non-respect de la loi, il en va de la sécurité des usagers de la route : piétons, cyclistes, deux roues et voitures !



STOP, c'est STOP !

Comme son nom l'indique, le panneau d'arrêt obligatoire, ou panneau de STOP, impose aux usagers de la route de marquer un arrêt à son niveau.

Les sanctions en cas de non-respect de l'arrêt au STOP peuvent être très importantes. En effet, lorsqu'un conducteur ne marque pas un arrêt, il commet une infraction de catégorie 4. Il peut donc recevoir une amende forfaitaire de 135 €, pouvant être minorée à 90 € ou majorée jusqu'à 750 € au maximum. Cette infraction implique également la perte de 4 points sur le permis de conduire, ainsi qu'une suspension du permis pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Conflits de voisinage

En cas de conflits de voisinage, nous vous recommandons de contacter votre voisin le plus tôt possible, afin de lui exposer courtoisement le problème. Pourquoi ne pas lui proposer de venir chez vous afin de constater les nuisances, comme le bruit, les odeurs, les vues ou les branches qui dépassent ? Cette mise en situation doit permettre une prise de conscience et l'adoption de nouveaux comportements ou de solutions amiables.

En cas d'impossibilité de conciliation la saisine du conciliateur de justice ou du médiateur, mis en place par la commune, peut être mise en place. Son intervention est gratuite. Vous trouverez son nom à la mairie ou auprès du tribunal.

Quelle que soit la nature des nuisances dont vous êtes victime, cette première phase de négociation amiable est désormais obligatoire avant de saisir la justice, c'est-à-dire le tribunal de grande instance dont dépend votre lieu d'habitation (article 56 du Code de procédure civile).

Conteneurs de récolte de vieux vêtements

Si vous constatez que les conteneurs sont pleins, veuillez ne pas déposer vos sacs devant ou à côté du conteneur, cela exposerait les vêtements aux intempéries. Ils seraient dégradés et donc seraient jetés au lieu d'être recyclés, ce qui est contraire au but recherché !

Veuillez dans ce cas, les ramener simplement chez vous et revenir plus tard, ou les déposer dans un autre conteneur (à la déchetterie d'Illfurth, par exemple).

Vous pouvez en informer la Mairie afin qu'elle puisse prévenir l'association LE Relais de venir vider le conteneur.



MARIAGE

- Le 26 juin 2019 : THEUT Fabrice et AMEDRO Gaëlle domiciliés 105, rue Principale
- Le 17 août 2019 : DEL BOVE Bastien et GIEGEL Vanie domiciliés rue de la Colline
- Le 14 septembre 2019 : CARON Laurent et TSCHIEB Noémie domiciliés 17 A rue de l'Eglise
- Le 28 septembre 2019 : VAUTHIER Hugues et D'ANTONI Anna Maria domiciliés à MULHOUSE
- Le 25 juillet 2020 : MELKA Raphaël et DALL'AGNOL Marie domiciliés à RETZWILLER

DÉCÈS

- Le 22 Février 2019, Gaston SCHMERBER, 15, rue de l'Eglise
- Le 9 mai 2019, Anne Louise SIEGLER épouse FUCHS, 4, rue des Juifs
- Le 27 Juin 2019, Vincent Pierre KAM, 10, rue Principale
- Le 31 juillet 2019 Mariette Eugénie FUCHS épouse BOHRER, 8, rue de Galfingue
- Le 10 octobre 2019, Christiane ROLLAT veuve BAY anciennement rue de l'Eglise
- Le 12 Février 2020, Marlène Jeanne HUWILLER veuve KESSLER, 24, rue du Moersbach
- Le 04 avril 2020, Paul Frédéric Jean Marie BARREAU 55, rue Principale
- Le 02 mai 2020, Annette Rosalie EBERLING veuve BERTHOLD 17, rue de Galfingue
- Le 2 juin 2020 Raymond SCHNEIDER, 8, rue du Vignoble
- Le 7 juin 2020, INTERING Marie Claire épouse LIEBE, 18 rue des Faisans
- Le 15 juin 2020, GASSER Gisèle Irène veuve RIMELIN 13, rue de l'Eglise
- Le 15 octobre 2020 FUCHS André Joseph, 4 rue des Juifs 4, rue des Juifs
- Le 29 octobre 2020, LITZLER Chantal Marie veuve SEILER, 2, rue de la Ferme
- Le 23 Novembre 2020, ROESLIN Marie Madeleine épouse BAUER, 24, rue Principale

NAISSANCES

- Le 19 avril 2019, BONETTI Alessandra, 7, route d'Illfurth
- Le 19 mai 2019, WILLME ROSSA Angelo, 7, route d'Illfurth
- Le 24 mai 2019, BEHE Ludwina Fabienne Yvonne Marie Madeleine, 51, rue Principale
- Le 14 juin 2019, RASAMIMANANA Timoty Rojo, 103, rue Principale
- Le 16 juillet 2019, BERNASCONI Mila, 87, rue Principale
- Le 31 juillet 2019, DE SOUSA Romy, 2, rue des Mérovingiens
- Le 30 septembre 2019, ZUVIC Mila Biljana, 3, rue de l'Eglise
- Le 28 novembre 2019, DEL FRARI Agathe Fabienne Nadine, 17, rue de la Colline
- Le 29 janvier 2020, BELHOMME Mila, 4, rue des Jardins
- Le 9 mars 2020, BOHRER Katalya, 4, rue des Faisans
- Le 8 avril 2020, DUBOIS Thélyo Giovanni, 9, rue des Champs
- Le 27 avril 2020, JUNG Lénora, 3, rue du Moersbach
- Le 12 mai 2020, ROUSSEAU Gaspard Jacques Daniel, 15 rue du Moersbach
- Le 19 juin 2020, KURUN Ediz, 1, rue des Mérovingiens
- Le 19 juin 2020, GIOVANNONI Tino Tony, 21, rue Principale
- Le 12 juillet 2020, SCHATT Cassie Nawel, 7 route d'Illfurth
- Le 27 septembre 2020, ABEGG Jules Edouard Pierre, 3, rue des Romains
- Le 28 septembre 2020, MEUNIER Théa, 2 rue du Panorama

DECORATION DU VILLAGE

De gustibus et coloribus non disputandum

Il faut effectivement bien l'admettre, « *les goûts et les couleurs, ça ne se discute pas* ». Et pourtant, ramené à l'échelle d'un village, s'il y a bien un sujet pour lequel chacun a un avis à donner (souvent différent) c'est le fleurissement et la décoration du village. Entre trop fleuri ou pas assez, trop coloré ou trop terne, trop présent ou trop disséminé, trop haut ou trop étalé, les commentaires vont bon train.

A Froeningen, en réalité, nous pouvons l'affirmer, en toute modestie, nous avons trouvé la solution pour faire taire les mauvaises critiques !

Des rondins de bois, des bûches, des souches et beaucoup d'huile de coude, et la magie a opéré entre les mains de nos deux ouvriers communaux.

Ne le répétez pas...mais il semblerait même qu'ils adorent faire ça...et qu'ils préparent secrètement la saison prochaine.

Où trouvent-ils leur motivation ? Bonne question... probablement dans les félicitations et les encouragements des villageois...à bon entendeur ;)



ARTISTES

LES ARTISTES DE FROENINGEN À L'HONNEUR EN MAIRIE

L'envie de mettre à l'honneur les artistes de Froeningen germait depuis longtemps dans l'esprit de Sonia Werth, l'adjointe en charge de la culture. Après les grands travaux de rénovation de la Mairie qui ont pris fin en 2019, les murs de la salle du conseil et de la salle d'attente restaient désespérément vides et fades...C'est ainsi que Sonia a pris contact avec les artistes qu'elle connaissait afin de leur proposer d'habiller ces murs.

Ce fut chose faite en ce tout début d'année 2020.

Hélas, la Covid-19 étant passée par là, cette exposition n'a pas pu être inaugurée comme il se doit. Voici donc déjà quelques clichés.

Paxal

Dès l'âge de 15 ans, à la fin des années 70, Paxal suit les cours du soir de l'École des Beaux-Arts de Mulhouse qu'il intègre à temps plein l'année suivante. Affilié à la Maison des Artistes en 1999, après un détour par la création publicitaire et l'édition, il retourne vers ses premières passions, la peinture et le dessin. Après quelques expositions personnelles dans l'Est de la France ainsi qu'à Papeete (Tahiti), il participe à nombre de salons et foires internationales d'art contemporain dans les plus grandes villes de l'hexagone et dans les pays voisins. Une quinzaine de galeries d'art proposent ses œuvres en France et à l'étranger.

« Peu importe si je montre un lion, un panda, une personnalité, un crâne... ce sont des prétextes, des supports. Le véritable intérêt est dans les détails qui composent ou qui accompagnent le sujet. Comme dans l'histoire du doigt qui montre la lune : mon lion est le doigt. Il n'est présent que pour attirer le regard sur ce qu'il y a autour, des éléments subtils, parfois drôles, souvent mystiques, des petites histoires à côté desquelles, sans lui, nous serions passés sans y prêter attention. Ce que j'exprime, ce sont des sentiments, qui ne se disent pas, qui ne s'expliquent pas. Pour les laisser s'offrir au regard, pour en profiter pleinement, il faut s'attarder, tranquillement, laisser son regard se perdre. »

" L'important n'est pas ce que l'on regarde mais ce que l'on voit." Henry David Thoreau



Diana Hart

Diplômée d'architecture et d'urbanisme, Diana Hart a fait de la gravure d'eaux-fortes le moyen privilégié de son expression artistique.

D'une moitié de vie (la première) en Argentine, marquée par la dictature de la Junte militaire, elle conserve et cultive le goût de l'insurrection féconde, grâce à laquelle on bouge des montagnes, qu'elle transforme dans son œuvre en figures d'une rébellion sereine.

De l'autre moitié de son existence passée en France, elle tire une passion urbaine de la sophistication raffinée, qu'elle transcende dans des messages simples et délicats comme le dessin de ses gravures.

De la gravure, elle aime à dire que grâce aux espaces de reproductibilité, cette technique met l'œuvre d'art à la portée de tous.

C'est paradoxalement dans une pratique artisanale de la gravure, fondée sur l'œuvre unique, loin des circuits standardisés de la reproduction effrénée, qu'elle s'accomplit aujourd'hui.

Jean-François Jeker

Diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Mulhouse où il a étudié l'illustration, la photographie et la publicité, il s'est installé avec sa famille à Froeningen en 1986. Il a dessiné des décors d'émission de TV et de théâtre en y intégrant des hologrammes, travaillé sur des décors panoramiques.

Son premier livre, un dictionnaire illustré d'alsacien, créé avec la complicité de Tony TROXLER, lui a valu un « Bretzel d'Or » en 1986, décerné par une académie qui récompense les défenseurs de la culture alsacienne.

Il a exposé à plusieurs reprises ses peintures et photographies au Japon, en particulier en 1995 à la célèbre École SOGETSU à Tokyo et en 1996 à Kyoto avec son ami Itsuki YANAI.

Passionné par l'art du bonsaï, il a obtenu de nombreuses récompenses internationales pour ses bonsaïs, mais aussi pour son action en faveur de l'amélioration de la qualité des bonsaïs dans le monde.

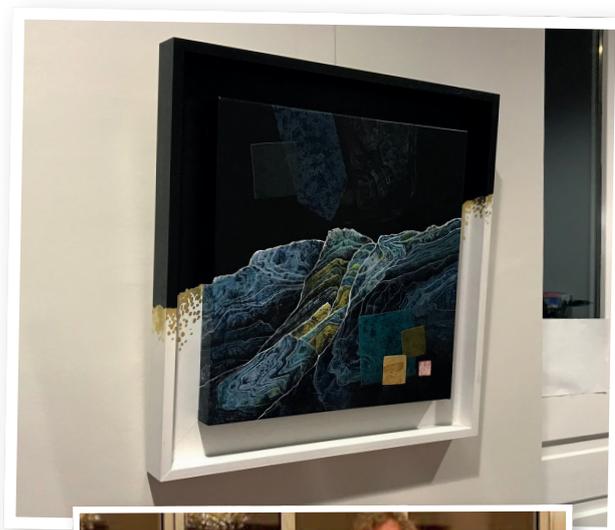
Enfin, il réalise dans le monde entier des photos de Land'art. Symboliquement, il fait un cadeau à la nature en apposant de la vraie feuille d'or sur de belles roches. L'or reste en place et n'emporte que la photo. Quel que soit le médium, bonsaï, peinture, sculpture, photos de Land'art, il travaille toujours sur le même thème, la place de l'homme dans la nature.

Le Ministre des affaires étrangères du Japon lui a attribué en 2019 un « Certificat d'honneur » pour ses actions de promotion de la culture japonaise dans le monde.

Il travaille sur une nouvelle série d'expositions de ses toiles au Japon, au courant du deuxième semestre 2021, à Nagoya, Gifu et Iwate.

Une rencontre avec les artistes sera organisée en Mairie dès que les conditions sanitaires le permettront.

Si vous êtes artiste, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie au 03 89 25 40 18 ou mairie@froeningen.fr !



Très souvent sollicités pour des nuisances relatives aux feux divers, les gardes champêtres de la Brigade Verte de Walheim profitent de notre bulletin municipal pour vous indiquer quelques notions relatives à la réglementation en vigueur concernant les feux.

1. le brûlage d'ordures ménagères (3^e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n°2003-462 du 21/05/2003.

Une pratique encore trop répandue polluant indéniablement notre atmosphère !

2. le brûlage de matières plastiques ou pneumatiques (3^e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Une infraction relativement fréquente sur les chantiers de construction, l'élimination des déchets ayant un coût élevé pour les entreprises.

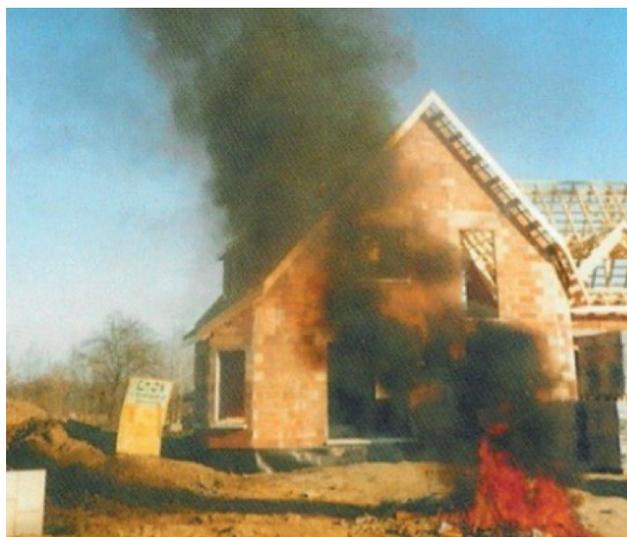
3. l'arrêté préfectoral n° 970274 du 14 février 1997 relatif au brûlage de végétaux (4^e classe) :

- il est interdit d'incinérer des végétaux sur pied et des chaumes
- l'incinération de végétaux fauchés ou coupés ne peut se pratiquer que selon les prescriptions suivantes :
 - déclaration préalable en mairie
 - obligation de coupe préalable et ramassage en tas avant incinération après 15 jours
 - incinération entre le lever du soleil et 16h, par temps calme
 - respecter les distances de 50m par rapport aux bâtiments, haies, de 100m par rapport aux agglomérations, et de 200m par rapport aux forêts
 - obligation de présence pendant le brûlage

4. la production de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage (3^e classe) est prévue par l'article 99-9 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimée par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

5. le feu en forêt ou à moins de 200m d'une forêt (4^e classe) est prévu par l'article R.322-1 du Code Forestier.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les agents de la Brigade Verte au 03.89.74.84.04 (du lundi au dimanche de 8h à 23h)



Brûlage de matières plastiques propre à polluer l'atmosphère.



Brûlage de végétaux sur pied : "Ecobuage"



Brûlage de végétaux encore verts produisant une importante fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage.

DON DU SANG



L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG DE FROENINGEN est sur le point de devenir l'AMICALE DES DONNEURS DE SANG de FROENINGEN HEIDWILLER ILLFURTH avec un futur comité élargi.

En effet, Paulette RICHARD a été mandatée lors de la dernière réunion du comité le 19/11/ 2019 à concrétiser ce projet qui est en très bonne voie, mais retardé par la crise sanitaire.

Une première réunion du futur comité a eu lieu à la Mairie d'Illfurth le 28 septembre et aujourd'hui nous avons déjà quelques membres fondateurs de cette future amicale dans chaque village. Si vous souhaitez nous rejoindre vous êtes les bienvenus.

Selon les statuts, chaque donneur de sang est membre actif de cette association et j'ajouterais aujourd'hui, chaque futur donneur de sang car notre but est de sensibiliser tout le monde à cet acte citoyen plus que jamais utile.

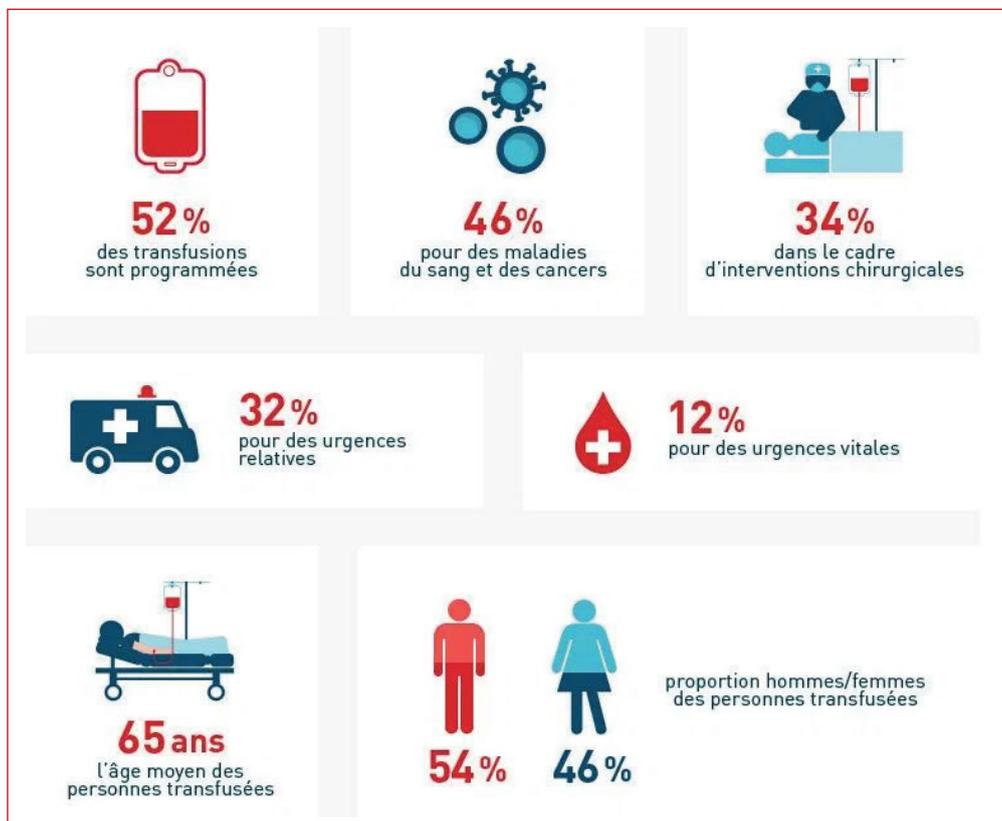
Toutefois le règlement général de la protection des données (RGPD) n'autorise plus l'Union Départementale pour le don du sang (UD68) de nous transmettre la liste de nos donneurs. Alors, afin de perdurer l'association, nous vous proposons

de devenir membre actif par le biais d'une demande d'adhésion volontaire et bénévole vous donnant des droits de participation à nos assemblées générales.

Nous pourrions vous aider dans vos démarches de dons du sang qui aujourd'hui ne se font plus à Froeningen. Nous pouvons vous inviter aux manifestations, réunions d'information organisées dans nos villages et vous partager l'information des réseaux sociaux, pour aller vers l'avenir...

De plus, si dans le cadre d'un appel à don du sang exceptionnel ou de besoin de dons assez conséquents, nous pourrions grâce au recensement, organiser une collecte ou un déplacement avec rendez-vous vers le centre de collecte. En effet, les personnes ne peuvent pas toujours venir aux collectes pour une question d'horaires, ainsi nous pourrions trouver une solution.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Paulette Richard au 06 31 40 69 63.



EVÉNEMENTS

Haut-Rhin Propre 2019



Théâtre 2019



Tartes flambées 2019



Fête de la musique 2019



Apéritif Concert 2019



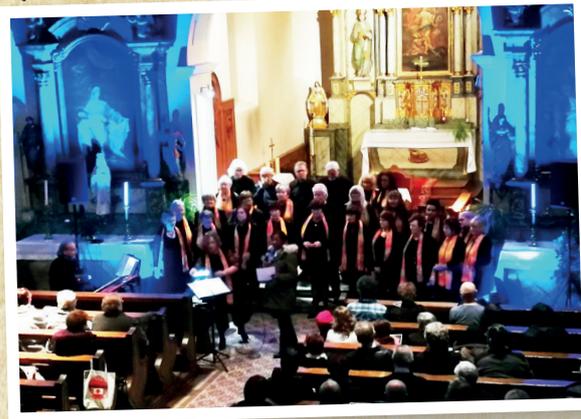
Marché de Noël 2019



11 novembre 2019 et 2020



Gospel conseil de fabrique nov. 2019



Repas des anciens 2019



*Manoeuvres
pompiers 2020*



*Collecte pour
la banque
alimentaire
2020*

*Saint-Nicolas
2020*



TRICOTEUSES

Le 19 juin, le tricot club de Froeningen a organisé son traditionnel pique-nique au bord de l'étang EICHMATT, avec les conjoints, amis, petits enfants de certaines.

Il y avait beaucoup de bonnes choses à boire et à manger. La journée fut belle et agréable. Quelques-uns ont eu le privilège d'admirer le beau coucher du soleil.



Le club de tricot sous l'égide du « Cercle de Loisirs - CLF » du village est devenu locataire des locaux de l'ancien périscolaire pour son plus grand bonheur.

Le club a pris part à la décoration du village en confectionnant des écharpes pour les bonhommes de neige à Noël, des fleurs tricotées pour agrémenter les lapins pour Pâques.

Pour remercier les aidants suite à l'épidémie de Covid-19, le club a croché des cœurs et réalisé un grand « MERCI » qui est disposé à l'entrée du village (côté Hochstatt).

Des masques en tissus pour les enfants de l'école ont été cousus et remis au maître d'école.

Le club convie toute personne souhaitant passer un moment convivial, en tricotant des ouvrages de leur choix, à venir les rejoindre : le lundi de 19h00 à 22h00 et le mercredi de 14h00 à 18h00. Actuellement le club est fermé, pour les raisons sanitaires que tout le monde connaît.



ACTIONS SOLIDAIRES COVID

La solidarité a encore fait ses preuves à Froeningen

Durant le confinement, tous les soirs à 20h, des applaudissements, de la musique, des bruits de casseroles se sont fait entendre dans les rues de Froeningen. Ça et là, des banderoles, des panneaux, des dessins étaient visibles. Tous avec la même envie : remercier et encourager le personnel soignant au front, mais aussi toutes les « premières lignes » mentionnées par notre Président.

Des actions au quotidien ont également permis de rester au plus proche des personnes fragiles, notamment des personnes âgées : courses de première nécessité, etc.

Dès le début du confinement, un stock de masques chirurgicaux, disponible en mairie, a été remis aux Sapeurs-Pompiers, pour distribution aux infirmières libérales, au personnel soignant de l'EHPAD de Hochstatt, etc.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Froeningen a également souhaité offrir aux résidents de l'EHPAD de Hochstatt, de belles et savoureuses fraises en provenance directe d'Illfurth, un très beau geste de réconfort pour nos aînés.

De plus, des masques, de fabrication locale dans les ateliers Emmanuel Lang à Hirsingue et Marie Pire à Altkirch, ont été distribués en temps et en heure à Froeningen.

Sitôt approvisionnés, sitôt distribués ! Les masques fournis par le département ont été réceptionnés en Mairie le jeudi 7 mai et la distribution en boîtes aux lettres s'est effectuée par les élus à partir du vendredi 8 mai pour se terminer le dimanche 10 mai. Le lundi 11 mai, premier jour de déconfinement, chaque habitant était équipé d'un masque.

Les masques fournis par la commune, faisant l'objet d'un processus de commande différents, mais toujours en local, ont été distribués par les membres du Cercle de Loisirs de Froeningen, dès réception à la ComCom Sundgau, le mercredi 13 mai 2020.



AAPPMA BERGES DE L'ILL

L'AAPPMA - Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique gère les eaux libres sur les communes de Zillisheim et Froeningen mais elle fait également partie de la Réciprocité Départementale et Nationale ouvrant à ses membres l'exercice de leur loisir Pêche sur différents domaines et techniques sur l'ensemble du territoire.

Pour information, une eau libre, selon la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 est définie par le principe de libre circulation du poisson. En ce qui nous concerne, cette définition s'applique sur l'Ill et ses bras comme le Canal du Moulin.

Pour la pêche et les pêcheurs, 2020 a été une année de confinement ou notre loisir et passion n'a pas pu être exercé en toute liberté et nous remercions l'ensemble des adhérents ayant pris une carte de pêche annuelle dans notre AAPPMA. En espérant que 2021 se présente sous de meilleur hospice.

Toute pratique de la pêche est soumise à l'adhésion à une Association et l'achat d'une carte de pêche.

Les cartes de pêche 2021 seront disponibles dès le 15 décembre sur www.cartedepeche.fr



CARTE DEPARTEMENTALE	80 €
CARTE NATIONALE	100 €
CARTE MINEUR 12 à 18 ANS	21 €
CARTE DECOUVERTE - 12 ANS	6 €
CARTE DECOUVERTE FEMME	35 €



Outre la gestion de la pêche, nous avons également pour missions statutaires la protection des milieux aquatiques. L'Association participe donc au suivi du PDPG (Plan Départementale de Protection de la Gestion piscicole et du Milieu Aquatique). Celui-ci est validé par le Préfet et chaque année nous réalisons un bilan de nos actions que nous lui transmettons et est présentée lors de notre Assemblée Générale.

Pour exemple d'actions :

- Suivi thermique avec pose de sondes sur l'ensemble du linéaire de l'III, ceci nous donne un historique des variations de températures sur plusieurs années ainsi que des indications sur les variétés de poissons présentes potentiellement dans la rivière.
- Alevinages réalisés en fonction des observations des populations piscicoles présentes, pour une gestion raisonnée et pérenne
- Contrôle et vigilances pour relevé et alerté en cas de pollutions du milieu et dépôts sauvages de toutes sortes. Dans ce cadre nous constatons de plus en plus de dépôts sauvages et de dégradations le long de la rivière.

Dépôts de déchets verts, de gravats, de pots de peinture, de plastiques et autres ... Nous rappelons à tous les citoyens que la nature n'est pas un dépotoir et que des systèmes de collectes des ordures sont en place pour éviter ce genre d'incivilités et de dégradations. Il est inacceptable qu'en 2020, nous retrouvons encore ce genre de dépôts et nous vous informons qu'après enquêtes, des actions seront menées contre les auteurs de ces faits.

Nous profitons également de l'occasion pour remercier la Brigade Verte pour les contrôles effectués, leurs conseils et relevés des infractions.



Pour tout renseignement veuillez vous adresser à M SCHMERBER Thierry au 0389255687 ou à la Fédération de pêche du Haut Rhin au 0389606474.

AMICALE DE PÊCHE DE L'EICHMATT

2020 devait être une année riche en pêche et en événements autour de notre étang réaménagé après une longue période de travaux. A cause de la situation sanitaire, cela n'a malheureusement pas été le cas et notre Association a été forcée, comme tout le monde, de mettre ses activités en veille.

Quelques points positifs ressortent tout de même de cette année particulière et riche en enseignements :

- Les abords de l'étang ont été profitables à bon nombre d'entre nous pour une balade, un moment de calme et de détente en pleine nature pour s'évader du quotidien.
- La nature a été impactée de manière positive car nous avons constaté avec plaisir que la faune présente en milieu humide s'est développée : Faisans, Martins-Pêcheurs sont venus en nombre ; les Canards Colverts ont eu plusieurs couvés ; une famille de ragondin a emménagé. La quiétude, les bonnes conditions du site et la météo favorable ont permis aux Batraciens et Poissons de toutes espèces de s'installer durablement, pour preuve la quantité importante d'alevins issus de la reproduction naturelle.
- Comme vous le savez tous, notre Association réalise normalement plusieurs repas Carpes-Frites par an. Pour continuer dans la tradition et conserver au minimum cette dynamique, nous avons innovés en proposant, le dimanche 21 juin 2020, une Carpes-Frites entièrement à emporter ou à livrer. Un système de Drive a donc été mis en place autour du chalet et plus de 250 repas ont été réalisés. Nous remercions tous les villageois pour leur soutien lors de cette première. L'opération aurait du être réitérée le dimanche 1er novembre mais le confinement et la décision du Préfet ont hélas de nouveau freiné notre bonne volonté.





Tous les adhérents et pêcheurs de notre Amicale remercient chaleureusement la Mairie de Froeningen et le Conseil Départemental pour toute l'aide qu'ils ont apporté tout au long de cette année particulière et difficile. **Bonne pêche à tous et à bientôt autour de notre étang !**



Rédaction : un grand merci à tous les rédacteurs d'avoir permis la réalisation de ce bulletin d'information communal

Mise en page : Milaine NOEPPEL www.milainenoeppele.fr

Impression : Commune de Froeningen

Diffusion : Commune de Froeningen